

**COMMUNE DE VILLORSONNENS
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY**



RAPPORT DU JURY

TABLE DES MATIÈRES

1	EXTRAITS DU PROGRAMME DU CONCOURS	5
1.1	Introduction	7
1.2	Maître de l'ouvrage, secrétariat du concours	9
1.3	Bases légales	9
1.4	Conditions de participation et d'inscription	9
1.5	Attribution et étendue du mandat	10
1.6	Composition du jury	11
1.7	Critères d'appréciation	11
1.8	Périmètre de concours, conditions-cadre	12
1.9	Éléments programmatiques	12
1.10	Programme des locaux	13
2	EXAMEN PRÉALABLE	15
2.1	Inscriptions, délais, dossiers rendus	17
2.2	Devises des projets rendus	17
2.3	Examen des documents	18
2.4	Remise des documents	18
2.5	Respect de l'anonymat	18
2.6	Respect du programme	18
2.7	Conformité aux dispositions légales	19
2.8	Conformité des documents	19
3	JUGEMENT	21
3.1	Recevabilité suite à l'examen préalable	23
3.2	Premier tour d'examen des projets	24
3.3	Deuxième tour d'examen des projets	24
3.4	Tour de repêchage du 1er au 2ème tour	25
3.5	Tour final	25
3.6	Tour de repêchage 2ème tour au tour final	25
3.7	Classement	25
3.8	Recommandation du jury	26
3.9	Considérations générales	26
4	APPROBATION DU RAPPORT DU JURY	29
5	LEVÉE DE L'ANONYMAT	33
6	PROJETS PRIMÉS	37
6.1	44. Grangecole	38
6.2	17. Joséphine	42
6.3	24. Colline trouvé	48
6.4	32. Prè du pré	54
6.5	12. Un nouvel horizon	60
7	PROJETS NON PRIMÉS	69

1 EXTRAITS DU PROGRAMME DU CONCOURS

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS

RAPPORT DU JURY

1 EXTRAITS DU PROGRAMME DU CONCOURS

1.1 INTRODUCTION

La commune de Villorsonnens a établi une planification scolaire, prenant en compte l'accroissement de sa population et sa situation démographique. En termes quantitatifs, pour répondre aux besoins compte tenu de ces études démographiques, la structure scolaire doit être revue afin de répondre à ses différents besoins. En conclusion la commune de Villorsonnens sera confrontée à des besoins en locaux pour l'enseignement primaire et enfantine ainsi que pour l'accueil extra-scolaire.

La fusion des Communes de Villargiroud, Orsonnens, Chavannes-sous-Orsonnens et Villarsiviriaux a permis la réalisation d'une salle de sport polyvalente ainsi que deux salles de classe primaires à Orsonnens, en 2003.

La salle de sport est occupée par des associations sportives en dehors des horaires scolaires et peut servir à des manifestations publiques. C'est la raison de la présence du parking nord de 56 places, le parking sud étant à disposition du corps enseignant.

Le site réservé à la construction de la nouvelle école se trouve en aval dans le prolongement de cette salle de sport. Située en zone d'intérêt générale du Règlement communal d'urbanisme, la parcelle se situe en bordure du centre du village en direction du nord.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS

RAPPORT DU JURY

OBJECTIFS DU CONCOURS

La commune de Villorsonnens projette la réalisation d'une nouvelle école et la réaffectation des classes existantes situées dans le bâtiment de la halle de sport en espaces réservés à l'ACM, l'ACT et à l'accueil extrascolaire.

L'objectif est de regrouper les classes primaires et enfantines sur le site d'Orsonnens (voir situation en annexe) et de construire un complexe scolaire unique. L'évaluation des besoins a permis de définir qu'il est nécessaire de créer 9 nouvelles classes et les locaux liés aux activités annexes en conformité au règlement du 4 juillet 2004 pour les constructions d'écoles enfantines et primaires.

Il s'agit donc de construire à Orsonnens, sur la parcelle 303 en tenant compte des contraintes de la zone, un nouveau bâtiment en complément de la salle de sport existante afin de pouvoir y placer le programme prévu (voir chapitre 15, page 16). Le bâtiment devra garantir l'accessibilité aux personnes handicapées. Le fait de rassembler les bâtiments ou de réaliser deux entités indépendantes est laissé à la libre interprétation des concurrents.

La place de parc existante (56 places) au nord n'est pas à conserver dans son état actuel et est à requalifier en rapport au nouveau programme. Les projets devront toutefois garantir 28 places de parcs fixes pour la salle de sport en plus des 16 places réservées aux enseignants. Afin de garantir la capacité actuelle en places de parcs et pour répondre aux manifestations exceptionnelles qui ont lieu dans la halle de gymnastique, il est demandé aux candidats de permettre la mise à disposition de 25 places supplémentaires, sans marquage, soit sur la cour de la nouvelle école, soit aux alentours mais à l'intérieur du périmètre.

Le regroupement sur le site d'Orsonnens des écoles de la commune de Villorsonnens impliquera des transports par bus scolaire des élèves. La place de dépose des 2 bus d'une longueur de 6 mètres chacun peut être conservée ou modifiée selon le projet.

Une école primaire rassemble des enfants de 4 à 13 ans, les places extérieures pour la récréation et avant l'entrée en classe sont à diversifier selon les différentes catégories d'âge. En effet, pendant que certains élèves jouent sur la place de sport, d'autres pratiquent la place de jeux ou discutent sur la place de l'école.

Le maître de l'ouvrage attend des concurrents une solution qui réponde à ses besoins, des propositions fonctionnelles, concrètes et réalisables à haute valeur architecturale tant en terme de volumétrie, d'implantation et d'image générale. Les projets devront apporter des réponses précises et une attention particulière aux aménagements extérieurs malgré l'espace restreint du site. La nouvelle construction devra composer un ensemble attractif et harmonieux avec l'environnement construit en général et la salle de sport existante. Une collaboration étroite avec le maître de l'ouvrage, dans le développement du projet retenu est demandée.

COÛTS DE L'OPÉRATION

Les moyens financiers nécessaires ont été estimés de manière aussi précise que possible compte tenu du stade d'avancement des études, soit celui de l'étude de faisabilité. Le coût total de l'opération a été évalué à environ CHF 5'700'000.00.- TTC (CFC 2 et 4).

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

1.2 MAÎTRE DE L'OUVRAGE, SECRÉTARIAT DU CONCOURS

La commune de Villorsonnens est le maître de l'ouvrage pour la réalisation de ce programme. Le maître de l'ouvrage a confié l'organisation technique du concours d'architecture et d'ingénierie au bureau mentionné ci-dessous.

Concours d'architecture - École à Orsonnens
deillon delley architectes sa
Rue Lécheretta 1
1630 Bulle

E-mail : chvconcours@deillondelley.ch

1.3 BASES LÉGALES

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte, en conformité avec l'article 3.1b du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA n°142, éditions 2009. Il se déroule conformément à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994. Le concours est soumis aux dispositions de la loi fribourgeoise sur les marchés publics du 11 février 1998 et de son règlement d'application du 28 avril 1998 sous la forme d'une procédure ouverte.

La participation au concours implique pour les concurrents, mais aussi pour le maître de l'ouvrage et le jury, l'acceptation des clauses du présent programme, le règlement SIA 142, 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics.
des réponses aux questions du règlement SIA 142, 2009.

La langue officielle pour la procédure du concours est le français.

1.4 CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

Le concours est ouvert à tous les architectes établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, constitués en pool (groupe) de mandataires, pour autant qu'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

- être porteur d'un diplôme d'une des Ecoles Polytechniques Fédérales de Lausanne ou de Zurich, de l'institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles Spécialisées (HES ou ETS) ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence.
- être inscrit au Registre A ou B du REG (fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement) ou à un registre étranger équivalent *

** les architectes porteurs d'un diplôme étranger ou inscrit sur un registre professionnel étranger doivent apporter la preuve de l'équivalence de leurs qualifications par rapport aux exigences suisses lors de l'inscription (attestation REG).*

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription par les membres du bureau d'architectes. Les concurrents qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus du concours.

Tous les membres doivent satisfaire aux conditions du concours au moment de l'inscription.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

1.5 ATTRIBUTION ET ÉTENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat complet des prestations ordinaires d'architectes pour les études et la réalisation telles que définies dans le règlement SIA 102 (version 2003) portant sur les prestations et honoraires à l'auteur du projet (architecte) recommandé par le jury.

Le maître de l'ouvrage se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie des prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes
- le crédit de construction est évalué à CHF 5'700'000.00.- TTC. (CFC 2 et 4) pour le projet de la nouvelle école sur le site de Villorsonnens n'est pas octroyé par l'assemblée communale ou est manifestement dépassé.

Si le lauréat ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financiers, économiques, techniques ou organisationnels, pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 2 RMP). Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de proposer au maître de l'ouvrage de suppléer à ces défauts de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Toute sous-traitance doit recevoir préalablement l'accord du maître de l'ouvrage.

Sur requête du maître de l'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

Conformément à l'art. 22.3 du règlement SIA 142, le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail. La décision du jury doit être prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres du jury qui représentent le maître de l'ouvrage.

L'auteur du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention du nom des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication.

Les honoraires des architectes seront calculés sur la base des règlements SIA 102, édition 2003.

Les facteurs pris en compte seront les suivants :

- catégorie d'ouvrage IV, soit $n = 1.0$ (valeur moyenne)
- facteur d'ajustement $r = 1.0$

Le présent concours ne concerne que les prestations d'architecte. Les conditions d'attribution du mandat seront négociées ultérieurement entre le concurrent retenu et le maître de l'ouvrage, en coordination avec le processus décisionnel. La totalité des prestations des ingénieurs civils, des ingénieurs spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le maître de l'ouvrage.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 10 jours au Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

1.6 COMPOSITION DU JURY

Président

M. François Wicky, syndic, en charge des finances et de l'administration

Vice-président

Mme Véronique Liehti, conseillère communale en charge des écoles, de la culture et du social

Membres professionnels (architectes)

Mme Sarah Nedir, architecte EPFL FAS
M. Jean-Marc Ruffieux, architecte HES FAS SWB
M. Charles Pictet, architecte IAUG FAS SIA
M. André Jeker, architecte EPFL SIA
M. Joaquin Echegoyen, architecte HES

Membres non-professionnels (représentant du maître de l'ouvrage)

M. Denis Repond, vice-syndic, en charge de l'eau, de l'épuration et de l'aménagement
M. Damien Cesa, instituteur et responsable d'établissement

Suppléant non-professionnel

M. Fabrice Berset, conseiller communal en charge de la défense incendie, des abris PC, et des cimetières

Suppléant professionnel

M. Achille Deillon, architecte EPFL SIA

Spécialistes-conseils

M. Dean Patterson, conseiller communal en charge des routes, des déchets et de la déchetterie
M. Charles Ducrot, adjoint du chef de service, service des bâtiments SBat, DAEC
M. Michel Phillot, conseiller communal en charge des constructions
M. Nicolas Chenut, collaborateur scientifique, Service des biens culturels

Contrôle technique

L'organisation technique du concours et le contrôle technique des projets sont assurés par le bureau deillon delley architectes sa.

1.7 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les projets seront examinés selon les critères suivants (l'ordre des critères n'indique pas une hiérarchie) :

- concept général et qualités architecturales
- traitement architectural en adéquation au thème
- fonctionnalité et spatialité du projet
- qualité structurelle du système constructif et statique
- économie générale du projet
- qualité des places et des aménagements extérieurs

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS

RAPPORT DU JURY

1.8 PÉRIMÈTRES DE CONCOURS, CONDITIONS CADRES

La limite de l'intervention construite est celle de la parcelle 303 du cadastre de la commune de Villorsonnens, sous réserve des distances réglementaires aux limites, aux bâtiments et aux éléments naturels.

La limite de construction et le périmètre concours sont définis dans le document B (chapitre 9). Le choix de l'implantation est libre à l'intérieur du périmètre. Il sera conforme aux prescriptions réglementaires.

1.9 ÉLÉMENTS PROGRAMMATIQUES

Le maître de l'ouvrage souhaite une synergie entre le bâtiment scolaire existant (n° 29) et le futur bâtiment. Le choix est laissé à la libre appréciation du concurrent de définir le type de relation entre les deux bâtiments. En tous les cas une liaison fonctionnelle doit être proposée dans les aménagements extérieurs. Un principe ou la possibilité d'extension de 2 à 3 salles de classe est à proposer en lien avec le projet.

Les 2 classes existantes situées dans le bâtiment de la halle de sport seront réaffectées aux activités ACM, ACT et à l'accueil extra-scolaire. Cette réaffectation ne fait pas l'objet du présent concours.

Accès et aménagements extérieur

- La place de sport en dur devant la salle de gym est à conserver.
- La place de jeu (toboggan, balançoire etc..) est à requalifier selon le programme.
- Un préau couvert doit être créé.

- Création de 28 places de parc permanentes en remplacement des 56 places actuelles du parking nord.
- Maintient des 16 places du parking sud, possibilité de les resituer.
- En cas de manifestations exceptionnelles, la cours de récréation ou les abords doivent pouvoir accueillir 25 places.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

1.10 PROGRAMME DES LOCAUX

CODE	DÉSIGNATION	NOMBRE	SURFACE	TOTAL	REMARQUES
000	Locaux scolaires			1118 m²	
001	salle de classe primaire	6	81 m ²	486 m ²	
002	salle de classe enfantines	2	96 m ²	192 m ²	
003	classe de réserve	1	81 m ²	81 m ²	
004	salle d'appui	2	21 m ²	42 m ²	
005	bureau responsable	1	12 m ²	12 m ²	
006	salle des maîtres	1	40 m ²	40 m ²	
007	local concierge	1	8 m ²	8 m ²	
008	sanitaires filles				
009	sanitaires garçons				
010	locaux techniques	1	40 m ²	40 m ²	
011	abris protection civile (200 pers.)	1	217 m ²	217 m ²	
100	Aménagements extérieurs				
101	préau couvert	1	60 à 100 m ²		
102	places de stationnement	69	28 (salle de gym), 16 (enseignants), 25 (manifestations)		
103	place de jeux		env. 140 m ²		
104	dépose bus		2 bus (largeur : 2 m, longueur : 6 m)		

2 EXAMEN PRÉALABLE

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

2 EXAMEN PRÉALABLE

2.1 INSCRIPTIONS, DÉLAIS, DOSSIERS RENDUS

La prise en charge, l'ouverture et l'analyse préalable des dossiers rendus ont été effectués par le bureau deillon delley architectes à Bulle.

52 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.
50 projets ont été envoyés jusqu'au 24 janvier 2014 dont 47 dans les conditions prescrites par le règlement du concours. Les maquettes ont été réceptionnées par l'administration communale de Villorsonnens le 7 février 2014.

2.2 DEISES DES PROJETS RENDUS

01.	Loulou	26.	Ensemble
02.	Nains d'Ouchoun	27.	Bean
03.	Les classes ouVertes	28.	Atom Heart Mother
04.	Kin-der-Kids	29.	Suzette
05.	Faucon	30.	Josette
06.	Demi-frères	31.	Bob l'éponge
07.	Clipser	32.	Près du pré
08.	L'école est dans le pré	33.	Le Souk
09.	La valse à mille temps	34.	Basique
10.	Topaze	35.	Marelle
11.	Sacré Charlemagne	36.	La maison sur la pente
12.	Un nouvel horizon	37.	Bande à part
13.	Une douzaine d'étages	38.	Beau pré
14.	Silk	39.	Garamond
15.	Boîte à pentacubes	40.	Domino
16.	Lukos	41.	Salomon
17.	Joséphine	42.	Bambina
18.	Le couloir des souvenirs	43.	En équilibre
19.	Ecole ²	44.	Grangecole
20.	Solennité domestique	45.	Kaléidoscope
21.	Boîte à crayons	46.	Rubik's
22.	Alouette	47.	Katamino
23.	Sur mon chemin	48.	Chausson aux pommes
24.	Colline trouvé	49.	Hameau ouvert
25.	Lucius	50.	2 ans de vacances

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS

RAPPORT DU JURY

2.3 EXAMEN DES DOCUMENTS

Les projets rendus ont été examinés sous les points généraux suivants :

- conformité des délais et anonymat respecté
- conformité des documents reçus
- conformité aux prescriptions réglementaires
- conformité au programme des locaux et aménagements extérieurs

Le résultat de cette analyse, sous la forme de tableaux récapitulatifs intitulé «contrôle technique» a été transmis à chacun des membres du jury. Un contrôle complet des surfaces des locaux a été effectué.

Le strict respect de l'anonymat et de la confidentialité des projets a été garanti.

Les résultats des calculs demandés (surfaces et volumes) ont été reportés et considérés en relation avec les valeurs moyennes des projets rendus (surfaces et volumes sans l'extension) :

Moyenne des surfaces de plancher (SP) SIA 416 :	1'955 m ²
Moyenne des volumes bruts (VB) SIA 416 :	7'227 m ³

2.4 REMISE DES DOCUMENTS

Tous les documents ont été postés dans les délais prescrits.

2.5 RESPECT DE L'ANONYMAT

Les colis postaux des projets n° 48 «Chausson aux pommes» et n° 49 «Hameau ouvert» mentionnaient l'adresse des concurrents. Une étiquette collée à l'intérieur du cartable du projet n° 50 «2 ans de vacances» mentionnait le nom du concurrent.

2.6 RESPECT DU PROGRAMME

Plusieurs interprétations du programme ont été relevées lors du contrôle et consignées dans les tableaux récapitulatifs à disposition du jury. Le projet n°26 «Ensemble» a rendu un projet sans principe d'extension.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS

RAPPORT DU JURY

2.7 CONFORMITÉ AUX DISPOSITIONS LÉGALES

Les projets suivants n'ont pas respecté la distance à la limite (H/2, minimum 4 m) :

03	CLASSES ouVERTES	(distance à la limite de 3.5 mètres)
09	La valse à mille temps	(distance à la limite de 4.5 m au lieu de 5.5 m - hauteur : 11.05 m)
37	Bande à part	(distance à la limite de 4 m au lieu de 4.4 m - hauteur : 8.8 m)
46	Rubik's	(distance à la limite de 3.5 mètres)

Les projets suivants n'ont pas respecté la distance à l'axe de la route (minimum 12 m) :

12	Nouvel horizon	(distance à l'axe de la route de 9.5 m)
29	Suzette	(distance à l'axe de la route de 11 m)
30	Josette	(distance à l'axe de la route de 11 m)

Les projets suivants n'ont pas respecté la hauteur maximum (maximum 11.5 m) :

15	La boîte à pentacubes	(hauteur total depuis T.N de 11.8 m)
20	Solennité domestique	(hauteur total depuis T.N de 11.8 m)

2.8 CONFORMITÉ DES DOCUMENTS

Le projet n° 35 «Marelle» a rendu un plan du rez-de-chaussé identique au plan du 2ème étage. Le plan corrigé a été envoyé le 31.01.14 au secrétariat du concours. Rendu hors délai, la planche n'a pas été admise au jugement.

3 JUGEMENT

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

3 JUGEMENT

Le jury s'est réuni au complet les 10 et 11 février 2014 au café du Cheval Blanc, à Orsonnens. Le jury a pris connaissance du document "contrôle technique" établi par le secrétariat du concours en date du 10 février 2014, et a pris les décisions suivantes :

3.1 RECEVABILITÉ SUITE À L'EXAMEN PRÉALABLE

Le jury décide à l'unanimité d'exclure du jugement les projets suivants :

Anonymat non garanti

- 48. Chausson aux pommes
- 49. Hameau ouvert
- 50. 2 ans de vacances

Le jury décide à l'unanimité d'écarter de la répartition des prix les projets suivants :

Distance à la limite non respectée (H/2, minimum 4.00 mètres)

- 03. CLASSES ouVERTES
- 09. La valse à mille temps
- 37. Bande à part
- 46. Rubik's

Distance à l'axe de la route non respectée (minimum 12 m)

- 12. Nouvel horizon
- 29. Suzette
- 30. Josette

Hauteur maximum non respectée : maximum 11.5 m

- 15. La boîte à pentacubes
- 20. Solennité domestique

Le jury décide à l'unanimité d'écarter ces neuf projets de la répartition des prix. Ils peuvent, le cas échéant, être classés et recevoir une mention.

Le jury décide que les libertés prises par certains concurrents par rapport au programme des locaux sont peu importantes et ne méritent pas une exclusion de la répartition des prix.

Quatre projets ont été rendu au format A1 paysage plutôt que A1 portrait, le jury estime que ces projets ne tirent aucun avantage et les accepte au jugement.

Considérant que les interprétations graphiques n'entravent pas la lecture des projets, le jury admet tous les autres projets au jugement.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

3.2 PREMIER TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Le jury prend connaissance de tous les projets admis au jugement.

Il procède à un premier tour d'examen en examinant les projets de manière globale, en se référant aux critères de jugement mentionnés dans le programme du concours.

A l'unanimité il décide d'écarter les 32 projets suivants (ordre non hiérarchique), considérant qu'ils présentent des défauts importants au regard des critères énoncés (implantation, volumétrie, coûts, intégration au site de Villorsonnens, principe d'extension, relation visuelle avec le bâtiment de la halle de gym...) :

01.	Loulou	23.	Sur mon chemin
02.	Nains d'Ouchoun	25.	Lucius
03.	Les classes ouVertes	26.	Ensemble
04.	Kin-der-Kids	28.	Atom Heart Mother
06.	Demi-frères	31.	Bob l'éponge
07.	Clipser	33.	Le Souk
08.	L'école est dans le pré	34.	Basique
10.	Topaze	35.	Marelle
11.	Sacré Charlemagne	37.	Bande à part
13.	Une douzaine d'étages	39.	Garamond
14.	Silk	40.	Domino
15.	Boîte à pentacubes	41.	Salomon
16.	Lukos	42.	Bambina
19.	Ecole ²	45.	Kaléidoscope
20.	Solennité domestique	46.	Rubik's
21.	Boîte à crayons	47.	Katamino

3.3 DEUXIÈME TOUR D'EXAMEN DES PROJETS

Le jury procède à un deuxième tour d'examen des projets, en reprenant les critères de manière plus détaillée et en examinant les aspects plus spécifiques du programme notamment ceux ayant trait aux aménagements extérieurs, aux circulations, aux qualités spatiales et au potentiel d'agrandissement. Une discussion approfondie s'est tenue devant chacun des projets.

A l'unanimité, il décide d'écarter les 12 projets suivants, considérant qu'ils présentent des lacunes en regard des critères énoncés :

05.	Faucon
09.	La valse à mille temps
12.	Un nouvel horizon
18.	Le couloir des souvenirs
22.	Alouette
24.	Colline trouvé
27.	Bean
29.	Suzette
30.	Josette
36.	La maison sur la pente
38.	Beau pré
43.	En équilibre

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

3.4 TOUR DE REPÊCHAGE DU 1ER AU 2ÈME TOUR

L'ensemble du jury effectue un tour de repêchage au sens de l'art. 21.2 du règlement SIA 142. Il passe en revue à nouveau tous les projets et décide l'ajustement des projets suivant :

- 02. Nains d'Ouchoun
- 35. Marelle

Ces projets passent du 1er au 2ème tour car le jury reconnaît les qualités architecturales dont il font preuve.

3.5 TOUR FINAL

Le jury procède à l'analyse fine des 3 projets restants en fonction des critères énoncés. A l'unanimité il décide de garder ces 3 projets pour le classement final.

- 17. Joséphine
- 32. Près du pré
- 44. Grangecole

3.6 TOUR DE REPÊCHAGE DU 2ÈME TOUR AU TOUR FINAL

Avant de procéder au classement des projets restants, l'ensemble du jury effectue un deuxième tour de repêchage. Il passe en revue à nouveau tous les projets et repêche les deux projets suivants :

- 12. Un nouvel horizon
- 24. Colline trouvé

Ces projets passent du 2ème tour au tour final, le jury relève de précieuses qualités spatiales dans ces deux projets.

3.7 CLASSEMENT

Après avoir analysé et commenté chacun de ces cinq projets, le jury délibère et classe à l'unanimité les projets suivants :

1er rang - 1er prix	projet n° 44	Grangecole	35'000.- HT
2ème rang - 2ème prix	projet n° 17	Joséphine	23'000.- HT
3ème rang - 3ème prix	projet n° 24	Colline trouvé	19'000.- HT
4ème rang - 4ème prix	projet n° 32	Près du pré	8'000.- HT
5ème rang - 1ère mention	projet n° 12	Un nouvel horizon	5'000.- HT

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS

RAPPORT DU JURY

3.8 RECOMMANDATION DU JURY

Le jury recommande à l'unanimité, au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n° 44 «Grange-cole» dont la critique démontre qu'il possède toutes les qualités pour un développement conforme aux attentes du maître de l'ouvrage. Ses auteurs tiendront compte des recommandations suivantes émises par le jury :

- Élargissement de l'espace entre la halle de sport existante et la nouvelle école
- Préciser l'emplacement du préau et de l'entrée
- Agrandissement des espaces de circulation (questionnement de la trame en adéquation avec le fonctionnement de l'école) et intégration des vestiaires
- Réévaluation des espaces extérieurs et de l'arborisation, réduction des surfaces minérales au strict nécessaire pour la zone parking
- Spécifier la nature de la matérialité et la mise en oeuvre des façades et de la toiture
- Prendre en considération les contraintes contextuelles du Service des Biens Culturels (site ISOS)

3.9 CONSIDERATIONS GÉNÉRALES

A l'issu du jugement du concours, le jury remercie l'ensemble des participants de leur réflexion et de leur travail. La qualité et la diversité des projets ont contribué à la résolution des questions posées en vue de la réalisation de la futur école d'Orsonnens à Villorsonnens.

4 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

4 APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture du présent rapport, les membres du jury l'adoptent à l'unanimité (ou à la majorité) et y apposent leur signatures.

Président : M. François Wicky



Vice-Président : Mme Véronique Liehti



Membres professionnels : Mme Sarah Nedir



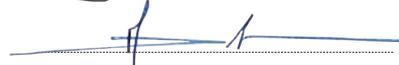
M. Jean-Marc Ruffieux



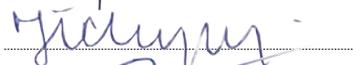
M. Charles Pictet



M. André Jeker



M. Joaquin Echegoyen



Membres non professionnels : M. Denis Repond



M. Damien Cesa



Suppléant non-professionnel : M. Fabrice Berset



Suppléant professionnel : M. Achille Deillon



Orsonnens, le 10 février 2014

5 LEVÉE DE L'ANONYMAT

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

5 LEVÉE DE L'ANONYMAT**1er rang - 1er prix
TED'A ARCHITECTES SCP**

Jaume Mayol Amengual
07002 Palma de Mallorca - Espagne

projet n° 44

GRANGECOLE**2ème rang - 2ème prix****WIDMANN FRÖHLICH ARCHITECTES**

Marc Widmann
1205 Genève

projet n° 17

JOSEPHINE**3ème rang - 3ème prix****JURIJ BARDELLI ARCHITECTE**

Jurij Bardelli
6862 Rancate

projet n° 24

COLLINE TROUVÉ**4ème rang - 4ème prix****OESCHGER SCHERMESSE ARCHITEKTEN**

Claudia Schermesser
Christian Oeschger
8004 Zürich

projet n° 32

PRÈS DU PRÉ**5ème rang - 1ère mention****AYBAR MATEOS ARCHITECTE**

Juan Jose Mateos
1009 Pully

projet n° 12

UN NOUVEL HORIZON

6 PROJETS PRIMÉS

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

6 PROJETS PRIMÉS

1er rang - 1er prix

**44. GRANGECOLE
TED'A ARCHITECTES SCP**

2ème rang - 2ème prix

**17. JOSÉPHINE
WIDMANN FRÖHLICH ARCHITECTES**

3ème rang - 3ème prix

**24. COLLINE TROUVE
JURIJ BARDELLI ARCHITECTE**

4ème rang - 4ème prix

**32. PRÈS DU PRÉ
OESCHGER SCHERMESSER ARCHITEKTEN**

5ème rang - 1ère mention

**12. UN NOUVEL HORIZON
AYBAR MATEOS ARCHITECTE**

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

44. GRANGECOLE

1^{er} rang - 1^{er} prix

TEd'A architectes scp

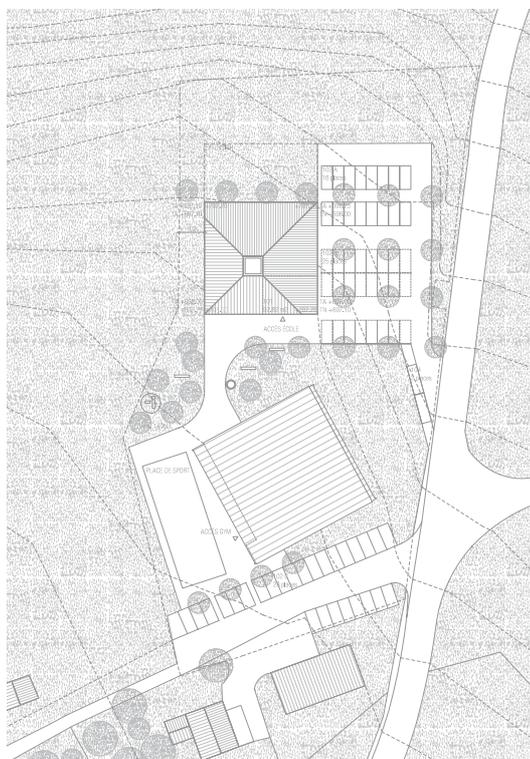
07002 Palma de Mallorca (Espagne)

Auteur :

Jaume Mayol Amengual

Collaborateur /trice (s):

Irene Pérez Piferrer (architecte en chef)



6.1 GRANGECOLE

Le programme de l'école est concentré dans un volume simple, aligné au nord sur la ligne d'arbres qui borde le parking actuel. L'espace entre les deux bâtiments forme un préau ouvert sur l'ouest que le resserrement des volumes protège du côté est. L'entrée et le préau couvert découpent l'angle sud-est du volume, du côté des accès, du parking et de la route. Une série d'arbres ponctuent les alentours de l'école. Posée comme un contrepoint, l'école semble se soumettre au bâtiment de la halle de gym. Avec des volumétries très semblables, l'implantation de l'école crée pourtant une tension avec la halle de gymnastique. Cet effet est encore renforcé par des façades bois qui diffèrent entre les deux bâtiments.

A l'endroit précis où il y avait une grange, le projet reconstruit une école en bois en forme de grange. L'école grange d'Orsonnens. Ce projet raconte, d'une manière, l'histoire du village en réutilisant des éléments de constructions traditionnels. Il puise dans un réservoir de formes connues de tous ou reconnaissables par tous. Le projet est guidé par cette culture locale qu'il traduit non pas littéralement mais avec une marge d'interprétation. Le point de départ est la grange, caractérisée par sa structure en bois et ses assemblages. L'utilisation de ce système constructif simple dessine un volume clair qui contient quelque chose de connu. A la forme, prise comme modèle, s'ajoute l'espace de la grange avec un intérieur très vertical, un peu sombre et ses rais de lumière tombant du ciel. Le projet met en scène cette structure avec un élément situé au centre du vide qui, à son extrémité supérieure, se ramifie pour laisser place à un lanterneau. S'ajoute encore la référence à la matérialisation des façades des granges dont la façade pignon exposée est protégée par des écailles diverses selon les époques. Les façades de l'école sont recouvertes d'écailles, en bois.

Ce projet raconte aussi des histoires possibles. En opposition à la simplicité du volume extérieur, l'espace intérieur, développé sur trois niveaux, est complexe et riche de surprises. A chaque angle du bâtiment est situé une partie du programme, essentiellement les classes, disposées autour d'un centre vide. Les salles enfantines sont au rez-de-chaussée. Le vide permet des relations entre chaque niveau. Il se faufile vers le haut du bâtiment, offrant des vues diagonales et verticales entre étages. Il propose une vie intérieure riche entre élèves de tous âges. Un pilier central trône au centre, sorte de structure-sculpture éclairée par un éclairage zénithal. La structure en bois est apparente. Les remplissages sont en panneaux de bois.

Le jury apprécie la reconnaissance d'un patrimoine bâti traduit dans un projet singulier d'école. Il relève une insertion fine dans le site et son paysage. Le jury retient le potentiel d'une typologie rationnelle dans une forme très compacte reliée en sous-sol à la salle de gym. Par contre l'espace du préau est jugé trop exigu. Ses surfaces sont peu adaptées aux activités récréatives. Le préau couvert qui sert aussi d'entrée pourrait être orienté au sud-ouest. A l'intérieur, la circulation verticale est peu adaptée aux flux des enfants de même que les espaces de circulations sont sous dimensionnés. Une attention particulière devrait être portée sur les balustrades.

Le jury relève que la structure ossaturée offre un grand potentiel d'évolution et de modification. La compacité de même que les multiples vides intérieurs permettent d'imaginer un assouplissement des surfaces. Un redimensionnement des vides et de la trame pour dilater et agrandir les circulations et y joindre les vestiaires est envisageable. La proposition d'agrandissement serait à développer. Le jury retient la promesse d'un lieu d'une grande générosité et d'une grande force, une histoire qui commence à s'écrire.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

17. JOSEPHINE

2^e rang - 2^{ème} prix

WIDMANN FRÖHLICH ARCHITECTES

1205 Genève

Auteur(s) :

Marc Widmann

Collaborateur /trice (s):

Sylla Kristina

De Riba Tomas

Beetschen Yves



6.2 JOSEPHINE

Le jury a apprécié le positionnement du bâtiment ainsi que la qualité des espaces extérieurs proposés entre la halle de sport existante et la future école. Le parking inférieur situé le long de la route est jugé un peu exigü. Les accès au carrefour sont multiples. Une rationalisation de la présence des véhicules automobiles sur le site serait nécessaire.

Dans sa volumétrie générale, le projet Joséphine séduit par sa dimension réduite. Le cubage très compact ainsi que la division du volume en deux éléments décalés contribue à cette impression générale. Même si l'image de synthèse montre un volume relativement imposant, le jury se questionne sur cette stratégie volumétrique qui revient à laisser au bâtiment de la halle de sport le rôle de solitaire. Le décalage des deux volumes est également jugé quelque peu timide.

Les plans du projet Joséphine proposent deux bâtiments décalés en coupe en demi niveaux. En amont, le préau couvert et l'entrée sous les classes enfantines, en aval les classes primaires étagées sur trois niveaux. Cette proposition qui permet de gérer la dimension accrue des enfantines en évitant la superposition pose la question du mélange des deux types d'élèves dans les circulations.

Le jury se questionne sur la conception constructive du projet. Les espaces de circulation en béton et les classes en caissons de bois forment un énoncé radical qui se trouve en conflit à plusieurs endroits notamment sur le préau couvert et les extrémités des couloirs de distribution où les dalles béton rencontrent la façade.

La conception de l'enveloppe pose également problème par la tectonique proposée en relation avec la matérialisation. Le jury se demande si une telle expression n'est pas nécessairement liée avec une matérialité minérale. L'organisation avec des cordons horizontaux et des cannelures verticales pose des questions importantes quant aux tablettes, renvois d'eau, etc. qui modifieront inévitablement la lecture du projet. La rencontre entre les deux bâtiments n'est pas bien gérée en façade car le décalage entre les niveaux de cordons dérange plus qu'il n'intéresse.

Le projet Joséphine promet de nombreuses qualités mais le jury regrette qu'il ne soit pas organisé autour de principes plus unitaires entre structure, plan et expression. La subjectivité composée des éléments entre eux ne parvient pas à emporter l'adhésion complète du jury.

6.3 COLLINE TROUVÉ

L'auteur du projet propose de créer une relation affirmée entre le paysage et l'environnement construit. Le volume de l'école, de forme allongée, est implanté perpendiculairement aux courbes de niveaux et révèle ainsi la topographie de la colline. Le dessin des façades, caractérisé par une bande de fenêtres horizontales souligne la déclivité naturelle. La cour de récréation est contenue dans le prolongement du plan de l'école, limitant ainsi son impact sur la prairie environnante. L'insertion du projet dans le site se caractérise par la forme et la matérialité de l'enveloppe qui se réfère à celle de la salle de sport existante : volume simple, façades en béton apparent, huisseries en bois et toiture à deux pans en placage de cuivre. Le jury relève la simplicité et la cohérence du parti architectural qui favorise une lecture claire des qualités du site. Il regrette toutefois que la présence du volume soit affaiblie par la forme de la toiture. Il observe que la réduction voulue des surfaces carrossables implique une présence peu opportune de places de stationnement dans la cour de récréation destinée également aux activités extra-scolaires.

Le programme des locaux est distribué sur trois niveaux. Le rez-de-chaussée, imaginé comme un promontoire, prolonge le niveau de la cour et intègre les classes primaires. Un espace de double hauteur, à l'image d'un transept, est au cœur de la composition. Il distribue les deux classes enfantines installées dans les combles et les locaux complémentaires au rez inférieur.

Le jury apprécie la clarté du plan proposé. Il note cependant que la rigueur appliquée dans son développement est au détriment des qualités attendues d'une école. Le préau couvert est trop exigü, l'espace des classes enfantines et des patios attenants, du fait de leur étroitesse, n'est pas convaincant. D'autre part, la situation au rez inférieur des locaux sanitaires implique des allées et venues problématiques, notamment lors des courtes périodes de pauses.

Enfin, la possibilité d'une extension du volume pour deux classes ne paraît pas réaliste, malgré les rocares envisagées.

Le système constructif et statique tire avantage de la simplicité de la volumétrie et du plan et autorise de façon sobre, l'expression de sa matérialité. Le volume bâti se situe dans la moyenne des volumes des projets jugés.

6.4 PRÈS DU PRÉ

Un bâtiment aux volumes simples et précis est proposé en complément de la halle de gymnastique existante. Son implantation permet une bonne définition des espaces extérieurs que sont le préau et le parking. L'organisation intérieure est simple et efficace. Les salles de classe enfantines, au rez inférieur, bénéficient à l'ouest, d'un accès privilégié à des aménagements extérieurs dédiés. L'accès côté est, par contre, semble superflu et incohérent au regard de l'entrée principale, au rez supérieur, côté cour.

Enfin, les salles de classe primaires sont situées au rez supérieur et à l'étage autour d'espaces de distribution généreux et riches, offrant des relations spatiales entre les niveaux et des vues à l'est et à l'ouest.

Le système constructif, structure en béton et isolation périphérique, est rationnel, économique et tout-à-fait compatible avec un éventuel agrandissement futur. Le recours à un format unique d'ouvertures mène à des façades relativement homogènes. Le traitement des embrasures et du crépi confère à l'école une certaine austérité. Cette proposition se distingue par une grande clarté volumétrique et programmatique.

Le jury apprécie la qualité des aménagements extérieurs et la richesse des espaces intérieurs. En revanche, il regrette le caractère austère de la proposition qui lui semble peu approprié en regard de sa fonction et de son contexte bâti, notamment la halle de gymnastique.

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

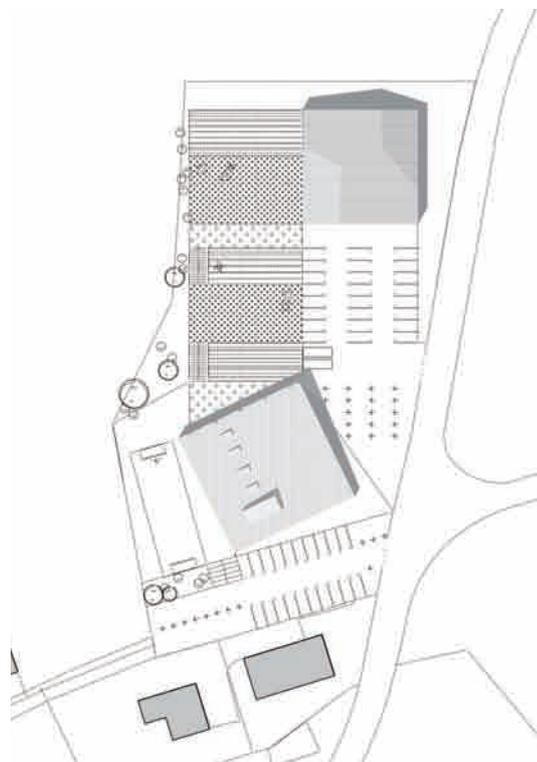
12. UN NOUVEL HORIZON

5^e rang - 1^{ère} mention

AYBAR MATEOS ARCHITECTE
1009 Pully

Auteur (s) :
Juan Jose Mateos

Collaborateur /trice (s) :
Camilla Aybar
Suzana Granizo
Bonia De Santiago
Ana Xenaki



6.5 UN NOUVEL HORIZON

Le projet «un nouvel horizon» propose un volume compact et se présente comme la dernière pièce du tissu bâti du village d'Orsonnens. Il s'éloigne volontairement de la halle de sport existante pour prendre son autonomie et redéfinir l'entrée du village par un signe contemporain. Ce volume cherche une liberté d'implantation toutefois, en se référant à l'angle de la halle de sport et à la limite nord de la parcelle, il se fixe à des alignements forcés qui obligent le bâtiment à déroger à la distance à la limite de la route.

L'implantation de la nouvelle école dans les champs est affaiblie par la qualité inadéquate des aménagements extérieurs, trop construits et contenus entre les deux volumes principaux du site, ils contribuent à les relier au lieu de les rendre autonomes. Le parking devient l'entrée principale de l'école et la confrontation entre sa pente régulière et celle des terrasses des préaux nécessiterait un mur de soutènement malencontreux.

Le programme s'organise en moulin autour d'un grand espace central qui distribue toutes les classes. Cette organisation précise mais schématique est trop rigide pour accueillir une extension. Les aménagements complémentaires de deux classes à la place du préau et de la terrasse supérieure mettent en crise le fonctionnement du bâtiment et sa matérialité. D'une part l'école perd sa liaison au préau et d'autre part la modification de la pente de toiture, conjuguée à une construction en béton, rend peu crédible la proposition d'extension.

Le principe structurel cherche une flexibilité mais elle est remise en question par les deux noyaux de services et de circulation. L'image du bâtiment en bois, qui fait référence à la grange, au hangar, n'est qu'un alibi à une construction en béton avec un habillage en lamelles de bois. La toiture construite avec une double dalle béton n'est pas réaliste. Cette matérialisation dessert fortement le projet.

Le projet pourrait être économique grâce à la compacité de son volume mais est fortement desservi par la matérialisation problématique proposée par l'auteur du projet.

7 PROJETS NON PRIMÉS

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

7 PROJETS NON PRIMÉS

- | | | | |
|-----|--------------------------|-----|------------------------|
| 01. | Loulou | 25. | Lucius |
| 02. | Nains d'Ouchoun | 26. | Ensemble |
| 03. | Les classes ouVertes | 27. | Bean |
| 04. | Kin-der-Kids | 28. | Atom Heart Mother |
| 05. | Faucon | 29. | Suzette |
| 06. | Demi-frères | 30. | Josette |
| 07. | Clipser | 31. | Bob l'éponge |
| 08. | L'école est dans le pré | 33. | Le Souk |
| 09. | La valse à mille temps | 34. | Basique |
| 10. | Topaze | 35. | Marelle |
| 11. | Sacré Charlemagne | 36. | La maison sur la pente |
| 13. | Une douzaine d'étages | 37. | Bande à part |
| 14. | Silk | 38. | Beau pré |
| 15. | Boîte à pentacubes | 39. | Garamond |
| 16. | Lukos | 40. | Domino |
| 18. | Le couloir des souvenirs | 41. | Salomon |
| 19. | Ecole ² | 42. | Bambina |
| 20. | Solennité domestique | 43. | En équilibre |
| 21. | Boîte à crayons | 45. | Kaléidoscope |
| 22. | Alouette | 46. | Rubik's |
| 23. | Sur mon chemin | 47. | Katamino |

COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

01. LOULOU

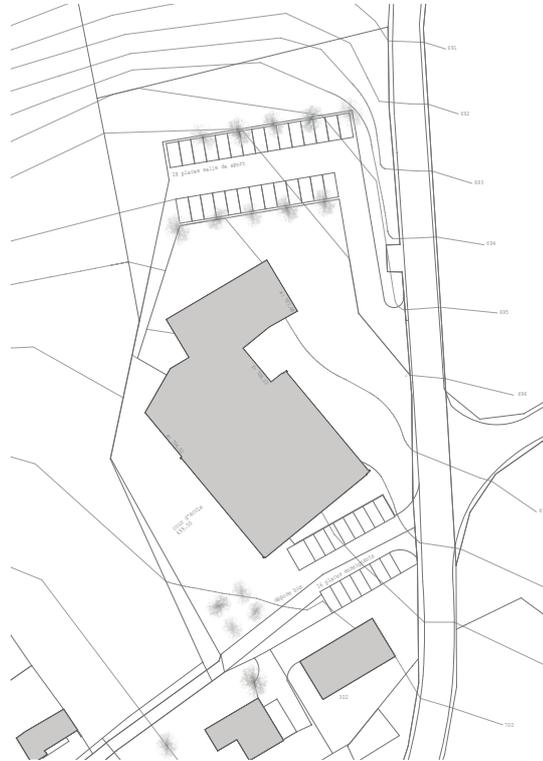
Stendardo Menningen Architectes

1227 Les Acacias

Auteur(s) :

Adrien Menningen

Daniele Stendardo



02. NAINS D'OCHOUN

**Groupement Cian Nicholl et compago
sàrl**

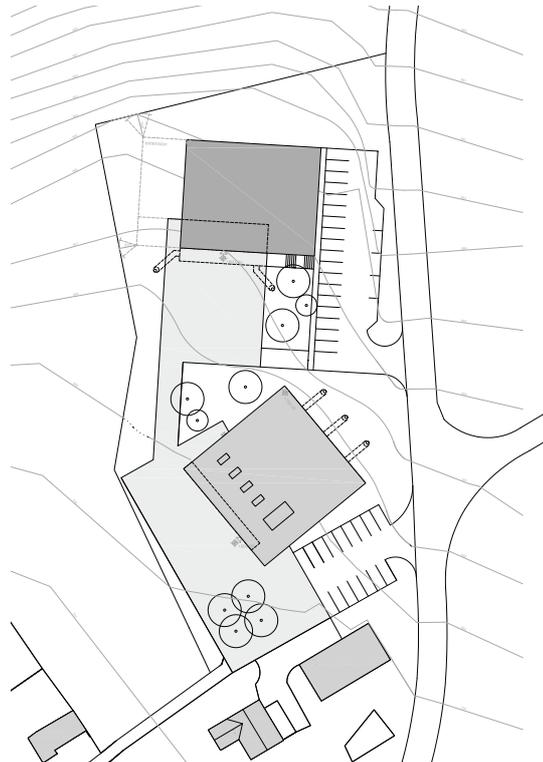
1005 Lausanne

Auteur(s) :

Cian Nicholl

Sara Gerber

Ivo Stotz



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

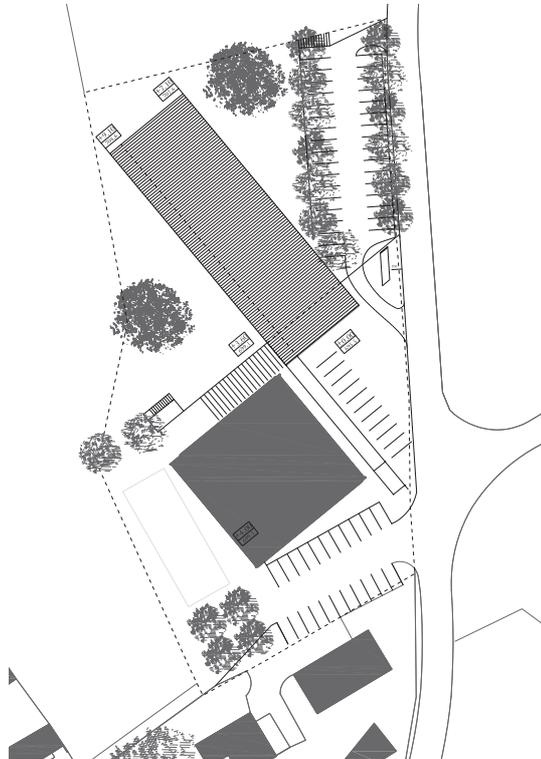
03. LES CLASSES ouVERTES

Plateforma

75010 Paris
France

Auteur(s) :

Zamfirescu-Zega Tudor
Irina Melita



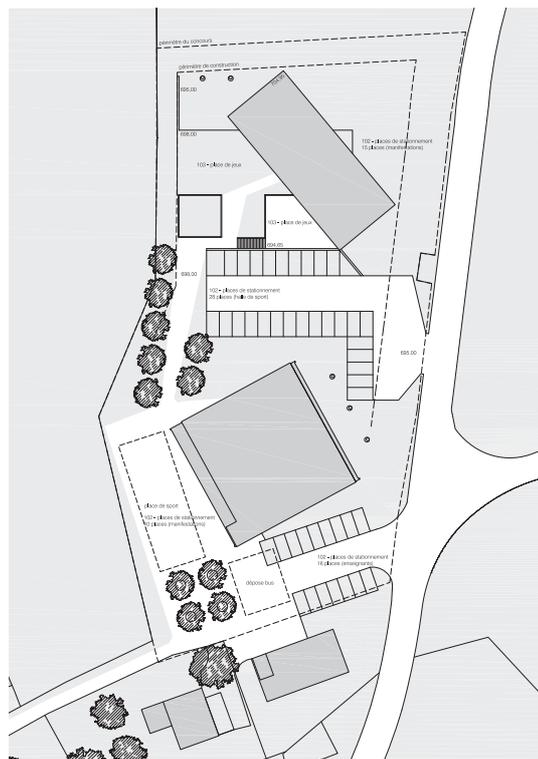
04. KIN-DER-KIDS

AUDIGIER | PILET architectes sàrl

75019 Paris
France

Auteur(s) :

Frédérique Audigier
Olivier Pilet



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

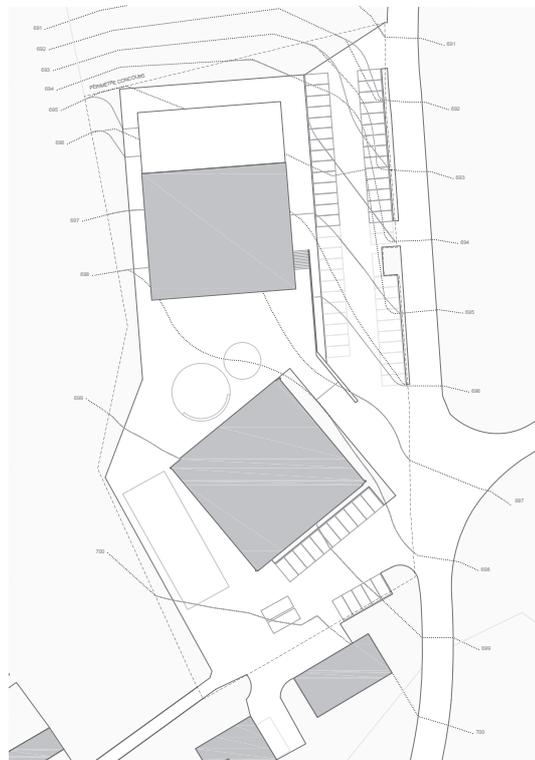
05. FAUCON

RIPOLLTIZON slp

07003 Palma de Mallorca
Espagne

Auteur(s) :

Juan Miguel Tizon
José Ripoll



06. DEMI-FÈRES

FREI REZAKHANLOU SA architectes

1005 Lausanne

Auteur(s) :

Eric Frei
Kaveh Rezakhanlou
Joao Fernandes

Collaborateur /trice (s):

Mirko Bülsterli



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

07. CLIPSER

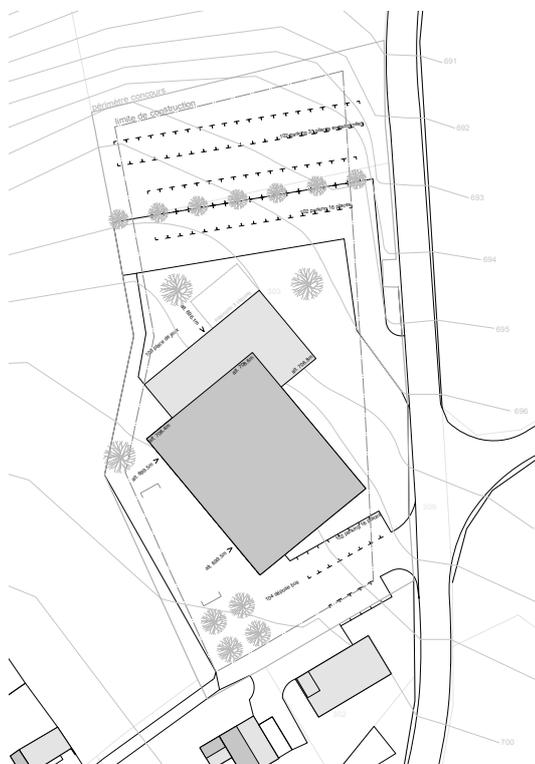
decroux+piccolo sàrl
1004 Lausanne

Auteur(s) :

Deborah Piccolo
Fabrice Decroux

Collaborateur /trice (s):

Lisa Robillard
Esteban Coto-Chavaria
Edon Kryeziu



08. L'ÉCOLE EST DANS LE PRÉ

NOR ARCHITECTES + G.Roux-Fouillet
ARCHITECTE

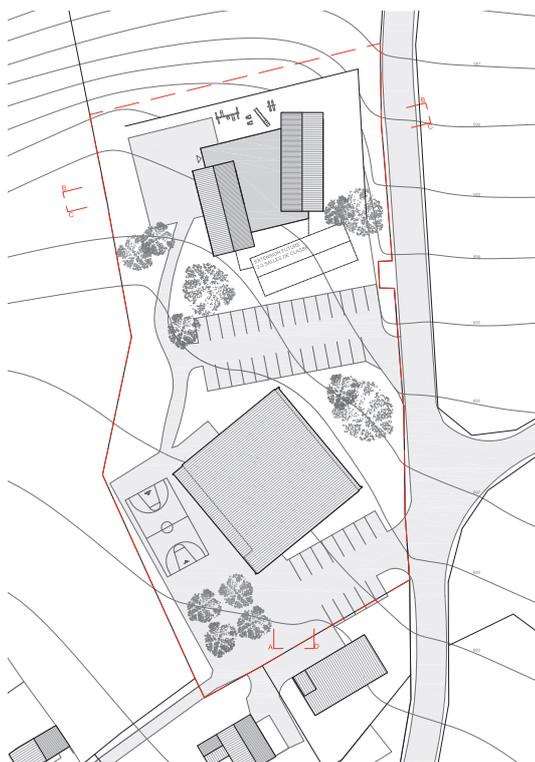
1005 Lausanne

Auteur(s) :

NOR ARCHITECTES
G.Roux-Fouillet ARCHITECTE

Collaborateur /trice (s):

Christophe Fouad
Guillaume Roux-Fouillet
Cristina Platero
Mathias Depierraz
Guillaume Cas
Loïc Zürcher



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

09. LA VALSE À MILLE TEMPS

INDEX ARCHITECTES

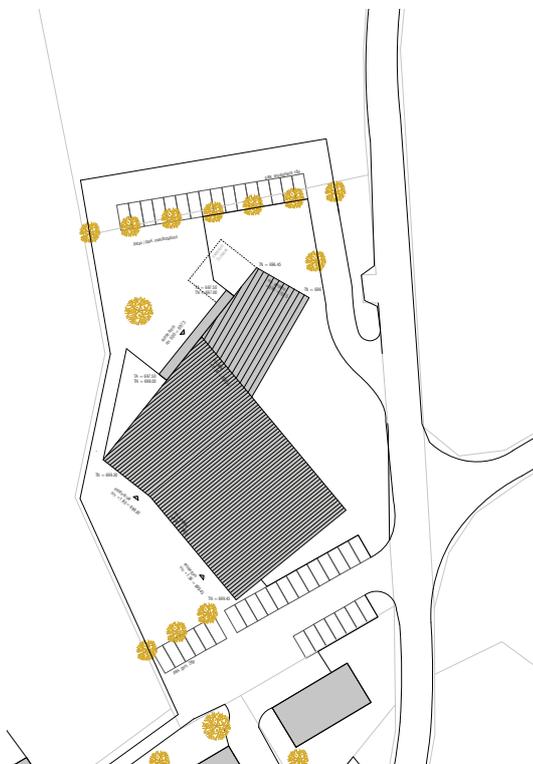
1004 Lausanne

Auteur(s) :

Vincent Lucas
Alexandre Noël
Wynd van der Woude

Collaborateur /trice (s):

Aurélien Frot



10. TOPAZE

Boschetti architectes

1010 Lausanne

Auteur(s) :

F. Boschetti
P. Boschetti

Collaborateur /trice (s):

A. Bistuer
B. Lukasova



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

11. SACRÉ CHARLEMAGNE

tangram design sàrl et comas | pont
architectes

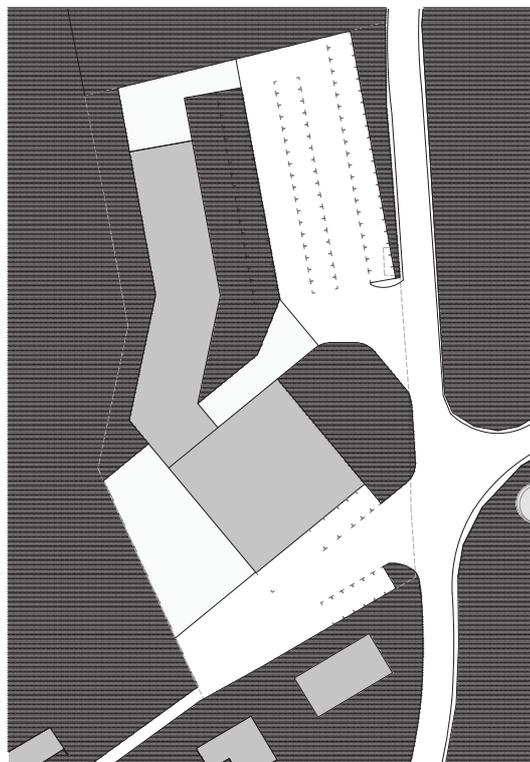
1004 Lausanne

Auteur(s) :

Fred Hatt
Jordi Comas
Anna Pont

Collaborateur /trice (s):

Carlos Ostolaza
Franck dal Zotto
Joaquin Fernandez



13. UNE DOUZAINÉ D'ÉTAGES

Tobias Erb - Lukas Ingold Architekten

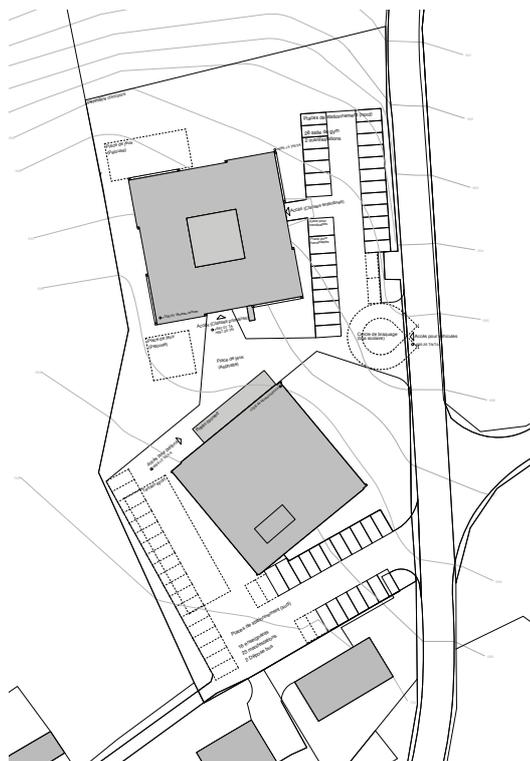
3011 Bern

Auteur(s) :

Tobias Erb
Lukas Ingold

Collaborateur /trice (s):

Armand Fürst
Massimo Laffranchi



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

14. SILK

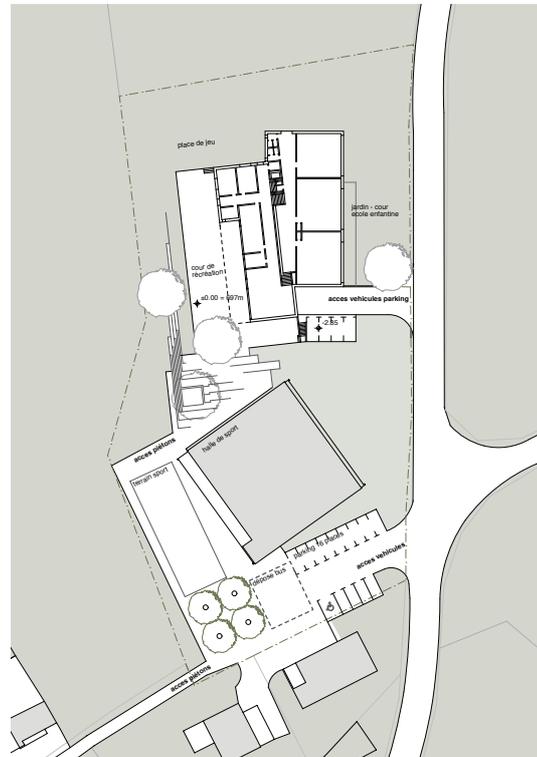
Pavlovi e Vitali

6900 Lugano

Auteur(s) :

Irena Pavlovic

Pietro Vitali



15. BOÎTE À PENTACUBES

CLAUDIO_RIQUELME_ARCHITECTE

IAUG_MAS EPFL

1004 Lausanne

Auteur(s) :

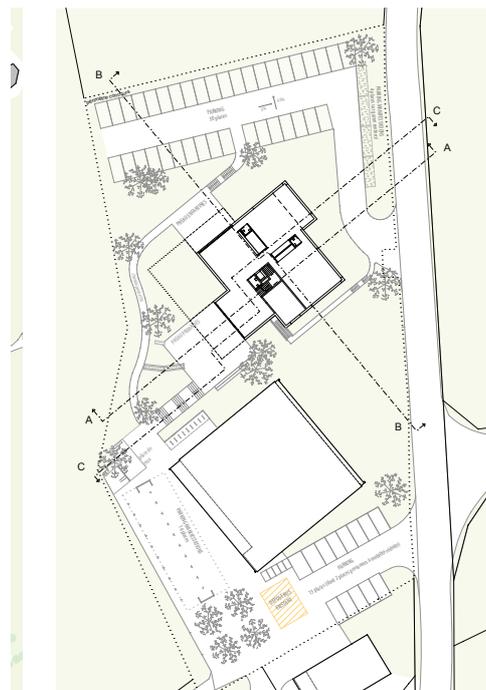
Claudio Riquelme

Collaborateur /trice (s):

Christel Bolomey

Katia Sottas

Yanik Trokay



COMMUNE DE VILLORSONNENS

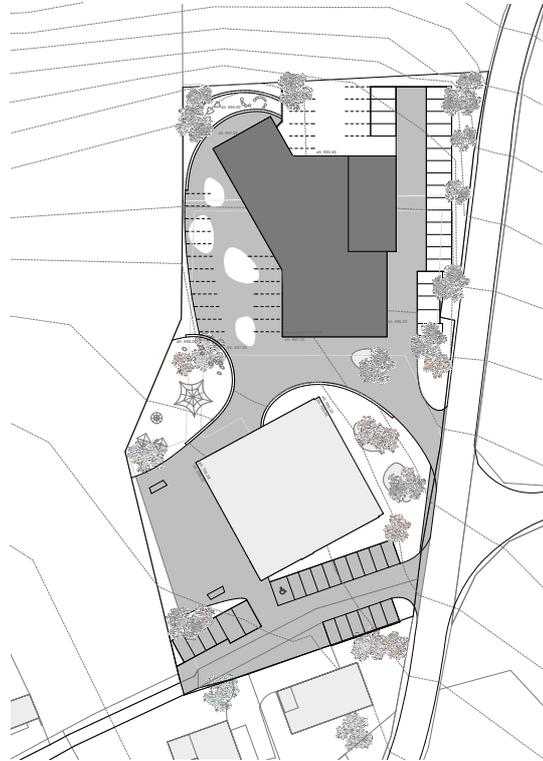
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

16. LUKOS

of architectures sàrl
1752 Villars-sur-Glâne

Auteur(s) :
François Eugster

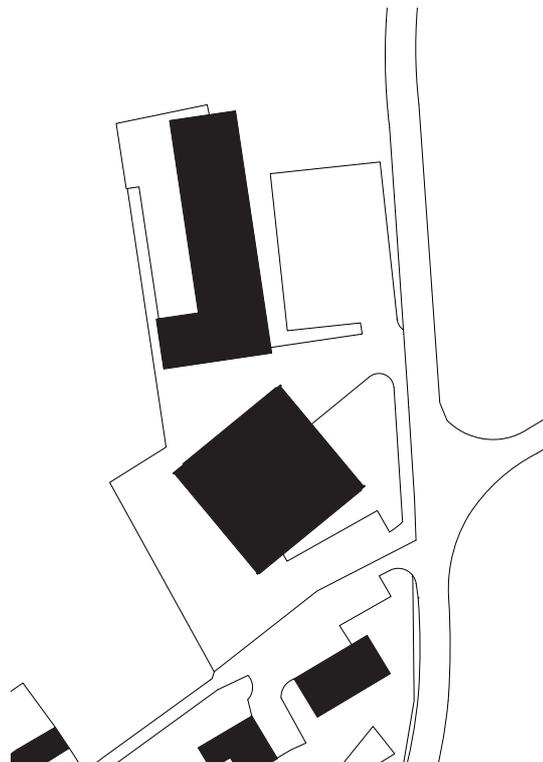
Collaborateur /trice (s):
Ruth Vorlet
Marc Pilloud
Stephane Duchemin



18. LE COULOIR DES SOUVENIRS

NICOLAS DE COURTEN ARCHITECTE
MSc ETH
8004 Zürich

Auteur(s) :
Nicolas de Courten



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

19. ECOLE²

MAO ARCHITECTES

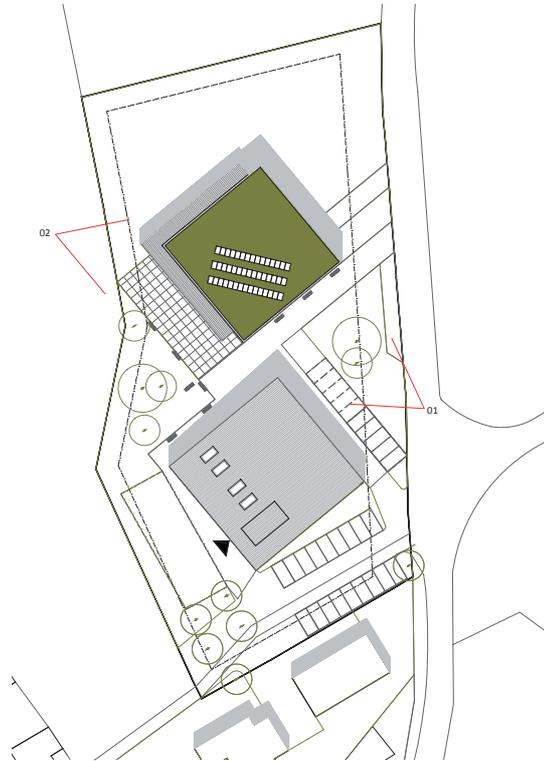
75010 PARIS
France

Auteur(s) :

Fabien Brissaud

Collaborateur /trice (s):

Aurélien Ferry
Mai Chi Doduy



20. SOLENNITÉ DOMESTIQUE

Ruffi Giandonati

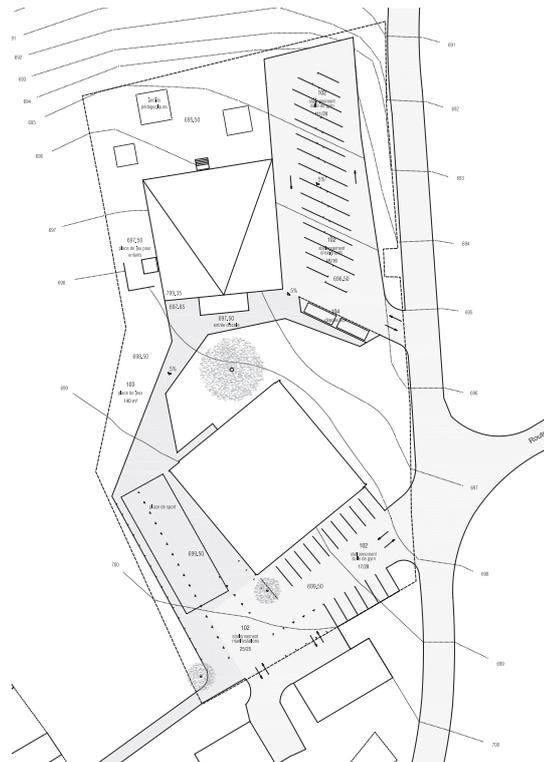
51100 Pistoia
Italie

Auteur(s) :

Ruffi Lapo
Giandonati Vanessa

Collaborateur /trice (s):

Diddi Nicholas
Clement Tommaso
Mazzei Lorenzo
Bargiacchi Stefania



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

21. BOÎTE À CRAYONS

ATE - ARCHITECTURE & TECHNIQUE ETIENNE

1028 Prévêrenges

Auteur(s) :

Yves Etienne
Brian Chassot
Barbara Etienne

Collaborateur /trice (s):

M. Duvillard



22. ALOUETTE

Cotting & Jossen

1004 Lausanne

Auteur(s) :

Catherine Cotting
Petra Jossen



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

23. SUR MON CHEMIN

LZA architectes SIA-EPF SA
1700 Fribourg

Auteur(s) :
Marcel Aebischer
Dominik Lehmann

Collaborateur /trice (s):
Seli Sessi
Nicole Jeandupeux



25. LUCIUS

STUDIO GRANDI
21052 Busto Arsizio
Italie

Auteur(s) :
Andrea Grandi

Collaborateur /trice (s):
Alberto Grandi



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

26. ENSEMBLE

STUDIO ARCKEO ARCH. E ASSOCIATI SRL

00139 Rome
Italie

Auteur(s) :

Enrico Fulfaro
Fausto Ferrara



27. BEAN

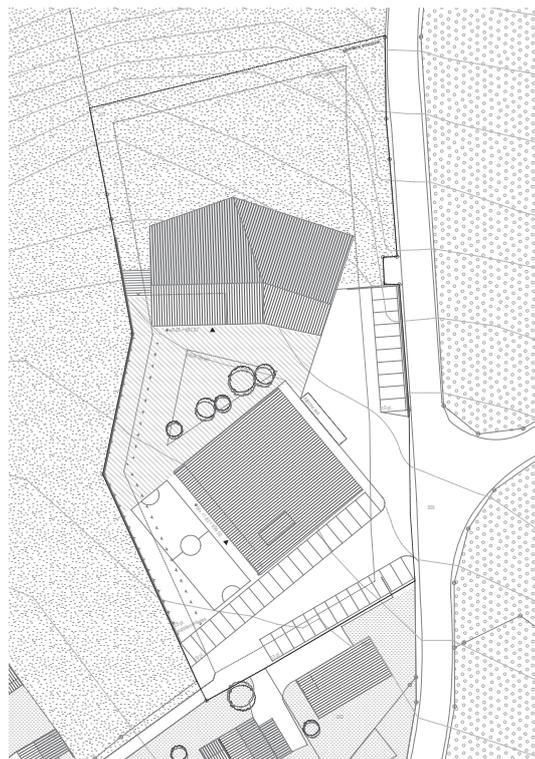
collectif mjpm
1006 Lausanne

Auteur(s) :

Lorenzo Marzano
Gaëlle Jenni

Collaborateur /trice (s):

Manon Muller
Grégoire Polikar



COMMUNE DE VILLORSONNENS

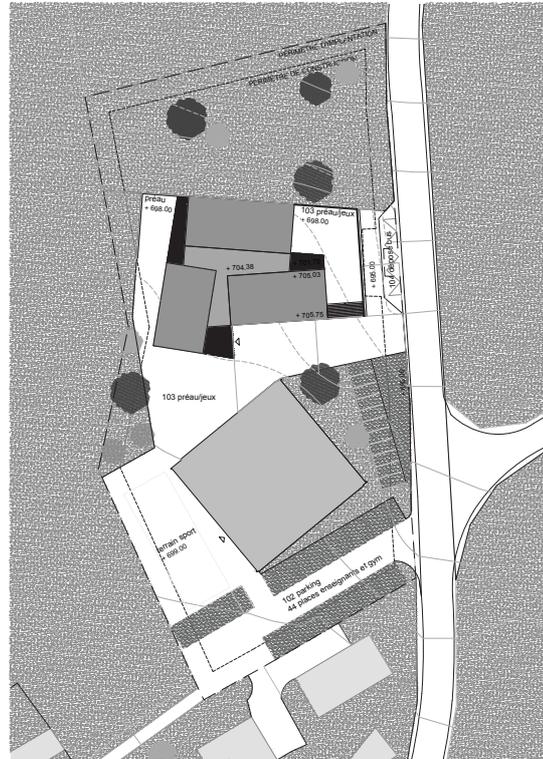
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

28. ATOM HEART MOTHER

M+B Zurbuchen - Henz sàrl
1018 Lausanne

Auteur(s) :
Bernard Zurbuchen
Maria Zurbuchen

Collaborateur /trice (s):
Isabelle Mori
Jonathan Délèze
Anna Zurbuchen
Asgan zoloo

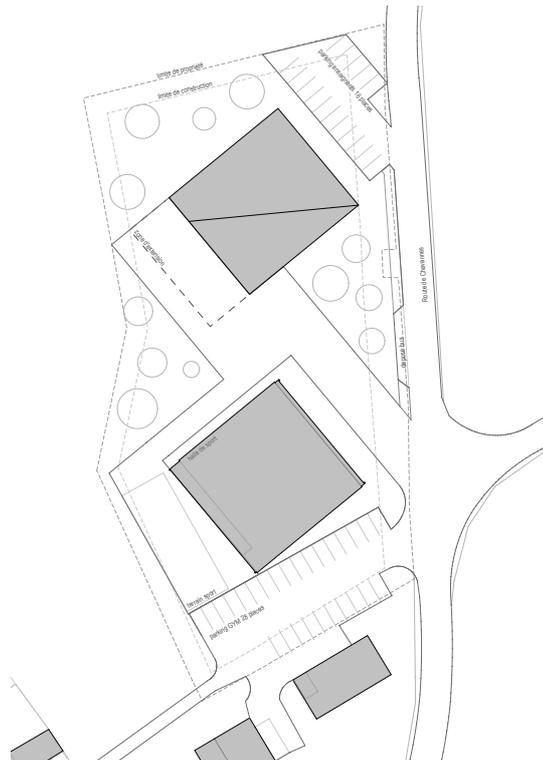


29. SUZETTE

ON architecture
1005 Lausanne

Auteur(s) :
Ubaldo Martella
Jean Camuzet

Collaborateur /trice (s):
Mafalda Sacadura Botte
Joël Amorim Oliveira
Diego diserens



COMMUNE DE VILLORSONNENS

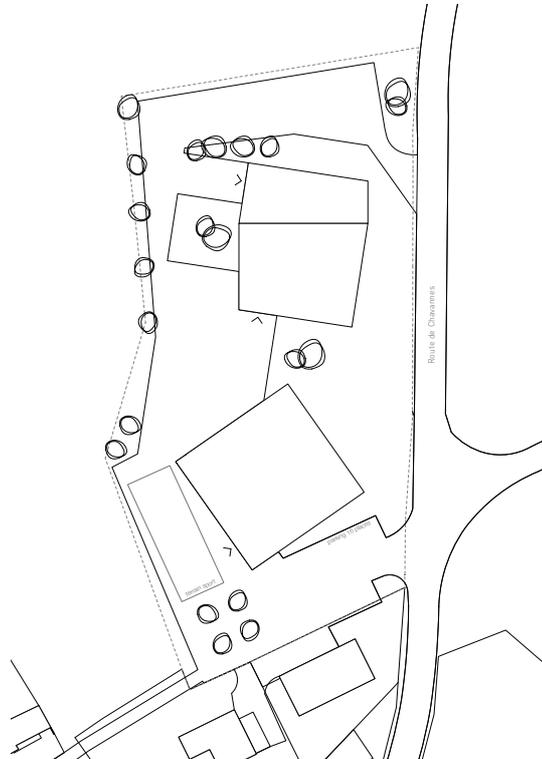
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

33. LE SOUK

Dias-Cottet architectes sàrl
1007 Lausanne

Auteur(s) :
Stéphane Cottet

Collaborateur /trice (s):
Tiago Dias
Vincent Gentizon



34. BASIQUE

ITCH SOCIETA' D'ARCHITETURA SA
6933 Muzzano

Auteur(s) :
Giulia Castelli



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

35. MARELLE

FdRs / Focketyn del Rio studio

4057 Bâle

Auteur(s) :

Hans Focketyn

Miquel del Rio Sanin

Collaborateur /trice (s):

Maria Viné

Kevin Rahner

Miquel Rodriguez



36. LA MAISON DANS LA PENTE

Stéphane Ellinger - Claire Minart

75005 Paris

France

Auteur(s) :

Stéphane Ellinger

Daisuke Hattori

Claire Minart

Collaborateur /trice (s):

Steven Schenk

Rose Hewins

Hayk Kalayciyan



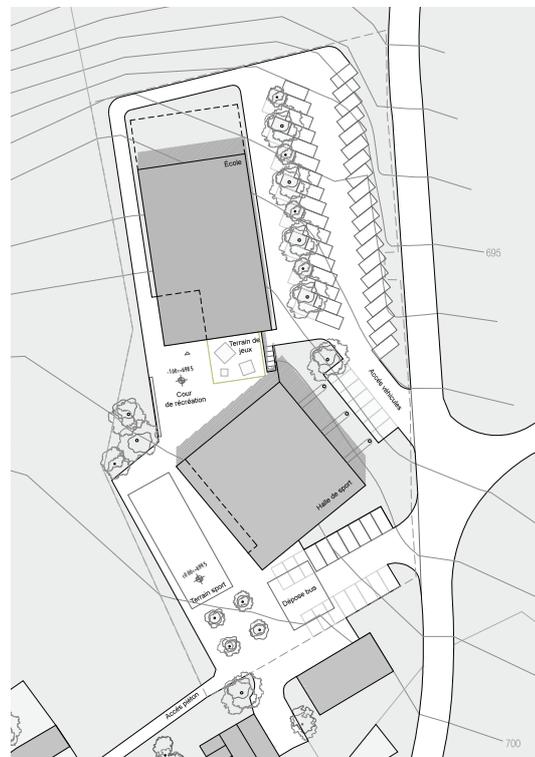
COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

37. BANDE À PART

Alexandre Hêche, architecte EPFL
2525 Le Landeron

Auteur(s) :
Alexandre Hêche



38. BEAUPRÉ

**Lopes & Périnet-Marquet architectes
epfl**
1205 Genève

Auteur(s) :
Fernando Lopes
Emmanuel Périnet

Collaborateur /trice (s):
Joao Peixoto
Soazig Lemarchand



COMMUNE DE VILLORSONNENS

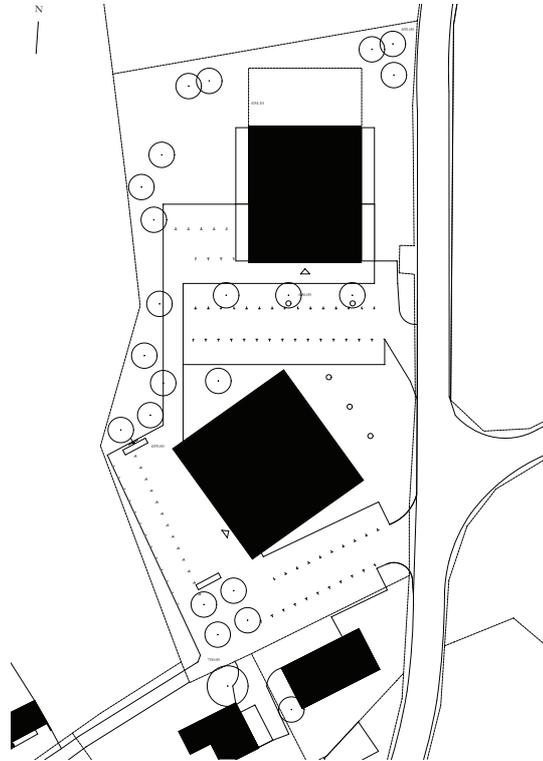
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

39. GARAMOND

Caesar Zumthor Architekten
4051 Bâle

Auteur(s) :
Caesar Zumthor

Collaborateur /trice (s):
Leonard Kadid
Weischede Herrmann und Partner AG
Martin Stumpf

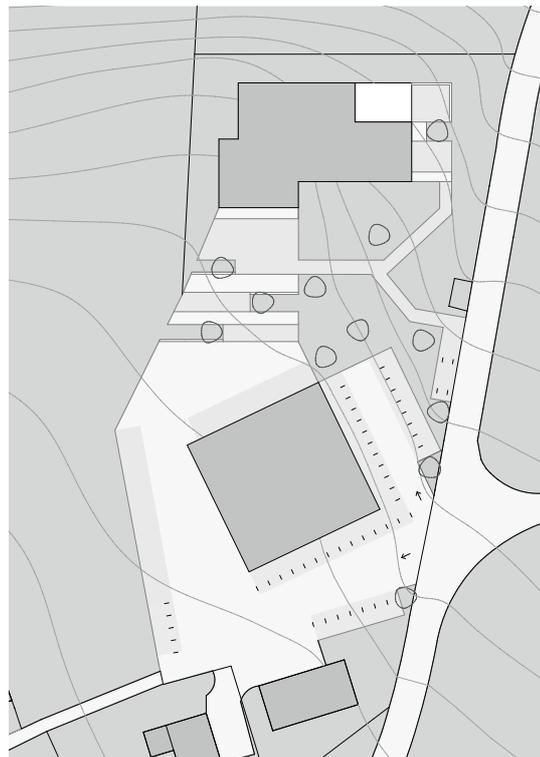


40. DOMINO

**Transversal architectes
suter & sautier associés**
1003 Lausanne

Auteur(s) :
Xavier Marlaine
Christian Suter
Raphaël Sauthier

Collaborateur /trice (s):
Agathe Caviale



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

41. SALOMON

SYLVIE CHERVAZ DIPL. ARCH. ETH

8406 Winterthur

Auteur(s) :

Sylvie Chervaz



42. BAMBINA

ATELIER ZERO 2

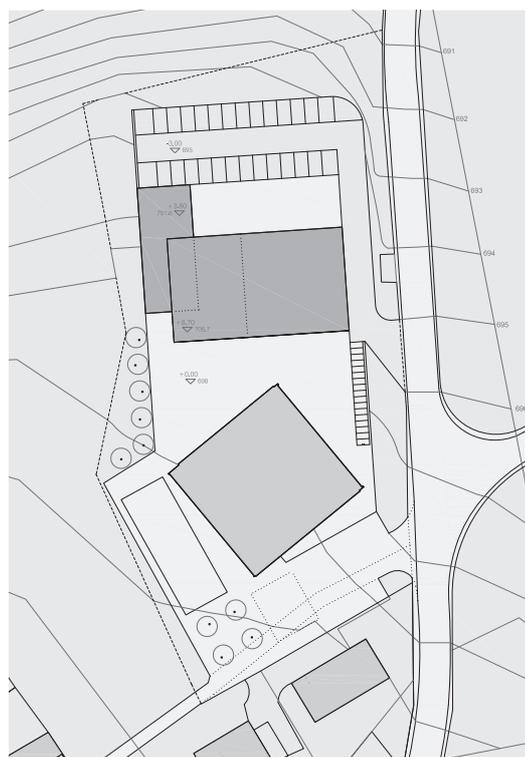
1004 Lausanne

Auteur(s) :

Alberto Merchàn Garcia

Francesca Di Lascio

Sara Centeno



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

43. EN EQUILIBRE

FWG ARCHITECTES SARL

1003 Lausanne

Auteur(s) :

Elena Farini

Christophe Winderski

Collaborateur /trice (s):

Luz Sempere

Victoria Albuquerque

Valentina Calanna



45. KALEIDOSCOPE

Ermolli

8003 Zürich

Auteur(s) :

Gian Paolo Ermolli



COMMUNE DE VILLORSONNENS

CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE À ORSONNENS
RAPPORT DU JURY

46. RUBIK'S

schmid architectes

1815 Clarens-Montreux

Auteur(s) :

Jean-Pierre Schmid

Collaborateur /trice (s):

Thierry Schmid

Christophe Meldem

Jessica Ruffieux

Nikola Kostadinovic



47. KATAMINO

AL30 ARCHITECTES SARL

1006 Lausanne

Auteur(s) :

Simon Monnier

Andres Goetz

David Pecoraro

Collaborateur /trice (s):

Anabela Da Costa Fonseca

Anne Dembinski

Nicola Munaretto

